CONTRAT D'APPORT DE TITRES

DEPOT DU
18 FEV. 1998
TRIBUNAL
DE COMMERCE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **Madame Arlette BOURSON née NOUDEL,**

demeurant 3, Allée des Grands Près, CROIX MARIE 78121 CRESPIERES

née le 27 Juillet 1941 aux SABLES D'OLONNE (85)

de nationalité française

mariée à Monsieur Jean-Louis BOURSON ci-après nommé, avec lequel elle demeure, initialement sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Jacques ROUAULT, Notaire à CHANTONNAY (Vendée) le 1er Juin 1974, préalable à leur union célébrée à la Mairie de PARIS 17ème le 21 Juin 1974, et actuellement sous le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître BONNART, Notaire à PARIS, le 19 Juin 1991 contenant changement de régime matrimonial, homologué suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES, le 21 Mai 1992.

- **Monsieur Jean-Louis BOURSON,**

demeurant 3, Allée des Grands Près, CROIX MARIE 78121 CRESPIERES

né le 4 Octobre 1940 à LYON (Rhône)

de nationalité française

marié à Madame Arlette BOURSON, avec laquelle il demeure, initialement sous le régime de séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Jacques ROUAULT, Notaire à CHANTONNAY (Vendée) le 1er Juin 1974, préalable à leur union célébrée à la Mairie de PARIS 17ème le 21 Juin 1974, et actuellement sous le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître BONNART, Notaire à PARIS, le 19 Juin 1991 contenant changement de régime matrimonial, homologué suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de VERSAILLES, le 21 Mai 1992.

- **Madame Delphine DROSSAERT née BOURSON,**

demeurant 7, allée Clos des Sablons à SAINT PRYVE SAINT MESMIM (Loiret)

née le 26 Avril 1969 à LYON (Rhône)

de nationalité française

mariée à Monsieur Claude DROSSAERT, avec lequel elle demeure, sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de l'ETANG LA VILLE (Yvelines) le 1er Juillet 1994, lequel régime n'a fait l'objet d'aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

- **Monsieur Renaud BOURSON,**

demeurant 60, rue de Poissy à SAINT GERMAIN EN LAYE (Yvelines)

né le 29 Janvier 1968 à LYON (Rhône)

de nationalité française

marié à Madame Sabine MARTUCHOU, avec laquelle il demeure, sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de LATTES (Hérault) le 28 Août 1993, lequel régime n'a fait l'objet d'aucune modification conventionnelle ou judiciaire.

Ci–après dénommés les apporteurs,

DE PREMIERE PART

ET

- **La société BOURSON INVESTMENTS**

société à responsabilité limitée au capital de 50.000 Francs, divisé en 500 parts de 100 francs de nominal chacune, entièrement libérées, dont le siège est au 3, Allée des Grands Près, CROIX MARIE, 78121 CRESPIERES,

immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° B 381 002 625, représentée par Madame Arlette BOURSON, agissant en qualité de Gérante, dûment habilitée aux effets des présentes par une délibération de l'Assemblée Générale en date du 25 Novembre 1997

Ci–après dénommée la bénéficiaire,

DE SECONDE PART

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

EXPOSE

I – SUR LA SOCIETE METAL BLANC, DONT LES TITRES SONT APPORTES

1. **Madame Arlette BOURSON** susnommée est, à ce jour, propriétaire de :

- 9.501 actions en pleine propriété
- 550 actions en usufruit auxquelles est attachée la nue–propriété des actions citées en 3 et 4, après donation effectuée en date du 19 Décembre 1997,

2. **Monsieur Jean–Louis BOURSON** susnommé est, à ce jour, propriétaire de :

- 84 actions en pleine propriété
- 550 actions en usufruit auxquelles est attachée la nue–propriété des actions citées en 3 et 4, après donation effectuée en date du 19 Décembre 1997,

3. **Madame Delphine BOURSON** susnommée est, à ce jour, propriétaire de :

- 26 actions en pleine propriété
- 550 actions en nue–propriété (usufruitière pour moitié Madame Arlette BOURSON et usufruitier pour l'autre moitié Monsieur Jean–Louis BOURSON)

4. **Monsieur Renaud BOURSON** susnommé est, à ce jour, propriétaire de :

- 27 actions en pleine propriété
- 550 actions en nue–propriété (usufruitier pour moitié Monsieur Jean–Louis BOURSON et usufruitière pour l'autre moitié Madame Arlette BOURSON).

sur les 22.000 actions au nominal de 100 F composant le capital social de la société dénommée METAL BLANC, société anonyme au capital de 2.200.000 F, dont le siège social est 3, Allée des Grands Près, CROIX MARIE, 78211 CRESPIERES, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° B 542 052 691.

Les actions sont nominatives, toutes de même catégorie.

A ce jour, le capital social de la société METAL BLANC est réparti de la manière suivante :

- La Société BOURSON INVESTMENTS : 11.261 actions

- Madame Arlette BOURSON : 9.501 actions en pleine propriété
  550 actions en usufruit

- Monsieur Jean-Louis BOURSON : 84 actions en pleine propriété
  550 actions en usufruit

- Madame Delphine DROSSAERT : 26 actions en pleine propriété
  550 actions en nue propriété

- Monsieur Renaud BOURSON : 27 actions en pleine propriété
  550 actions en nue propriété

- Monsieur Claude DROSSAERT : 1 action

Le Conseil d'Administration est composé ainsi qu'il suit :

- Monsieur Jean-Louis BOURSON, Président

- Madame Arlette BOURSON, Administrateur,

- Monsieur Renaud BOURSON, Administrateur,

Les Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant sont respectivement :

- Monsieur Michel AUNAY, 11, Château Bruloir, 95000 CERGY

- Monsieur Jean-Paul BOUVIER, 170, rue Legendre, 75017 PARIS

mot rayé

enregistrée

La société METAL BLANC a été ~~constituée~~ en 1992. Elle a pour activité la fabrication, l'achat, la vente, gros demi-gros, détail de tous métaux.

Son exercice social se clôture le 30 Juin de chaque année.

Photocopie d'un extrait K bis est ci-annexée.

ANNEXE I

II.- SUR LA SOCIETE BOURSON INVESTMENTS, BENEFICIAIRE DES APPORTS

La société BOURSON INVESTMENTS a été créée en Janvier 1991 et son immatriculation au R.C.S. de VERSAILLES est intervenue le 6 Mars 1991.

Son activité consiste en la prise de participations ou d'intérêts dans toutes entreprises françaises ou étrangères de toute nature, sous toutes formes que ce soit, créées ou à créer, acquisition, gestion, cession de tous biens et droits immobiliers, de toutes valeurs mobilières, droits sociaux et de tous patrimoines, toutes assistance, prestation et services aux filiales et participations dans les domaines financier, administratif, comptable, informatique, technique et juridique, mise à leur disposition des moyens matériels et humains, l'assistance à leur développement.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte en date du 9 Juin 1997, elle a étendu son objet social à la fabrication, l'achat, la vente en gros, demi-gros et détail, la transformation, la régénération de tous métaux, la commission, l'importation, l'exportation, l'emmagasinage, le transport, et plus généralement toutes opérations commerciales touchant les métaux ferreux et non ferreux.

Son capital social de 50.000 F divisé en 500 parts au nominal de 100 F est entièrement libéré.

Les parts sociales sont entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La Gérance de la Société est assurée par Madame Arlette BOURSON.

Son exercice social se clôture le 31 Décembre de chaque année.

Photocopie d'un extrait K bis est ci-annexée.

ANNEXE II

MOTIFS ET BUTS DE L'APPORT

Monsieur Jean-Louis BOURSON et Madame Arlette BOURSON, actionnaires majoritaires de la Société METAL BLANC, ont décidé, suite au décès de Monsieur Maurice NOUDEL, de procéder à la restructuration de leur patrimoine familial.

La répartition actuelle du capital de la société METAL BLANC comporte des actions en nue-propriété et en usufruit par suite d'une donation de Monsieur et Madame Jean-Louis

BOURSON à leurs deux enfants, Delphine BOURSON épouse DROSSAERT et Renaud BOURSON.

Ainsi, les membres de la famille BOURSON se proposent de faire apport à la société BOURSON INVESTMENTS de titres METAL BLANC qu'ils détiennent en pleine propriété, en usufruit et en nue–propriété.

Les apports, dont il est fait état ci–après, sont effectués en application des dispositions des articles 40 alinéa 1, et 62 de la loi du 24 juillet 1966.

****

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

I. APPORTS

1.1. Madame Arlette BOURSON, susnommée, apporte à la société BOURSON INVESTMENTS, qui accepte, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et plus particulièrement sous les conditions suspensives ci–après :

- 7.857 actions lui appartenant en pleine propriété dans la société METAL BLANC.

1.2. Monsieur Jean–Louis BOURSON, susnommé, apporte à la société BOURSON INVESTMENTS, qui accepte, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et plus particulièrement sous les conditions suspensives ci–après :

- 83 actions lui appartenant en pleine propriété dans la société METAL BLANC.

1.3. Madame Delphine DROSSAERT, susnommée, apporte à la société METAL BLANC, qui accepte, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et plus particulièrement sous les conditions suspensives ci–après :

- 25 actions lui appartenant en pleine propriété dans la société METAL BLANC,

1.4. Monsieur Renaud BOURSON, susnommé, apporte à la société BOURSON INVESTMENTS, qui accepte, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et plus particulièrement sous les conditions suspensives ci–après :

- 26 actions lui appartenant en pleine propriété dans la société METAL BLANC,

PB PB 1.3 d3

1.5. Mesdames Arlette BOURSON, Delphine DROSSAERT et Monsieur Renaud BOURSON, susnommés apportent à la Société BOURSON INVESTMENTS, qui accepte, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et plus particulièrement sous les conditions suspensives ci–après :

- 550 actions leur appartenant, respectivement en usufruit et en nue–propriété dans la société METAL BLANC, donation intervenue le 19 Décembre 1997.

1.6. Messieurs Jean–Louis BOURSON, Renaud BOURSON et Madame Delphine DROSSAERT, susnommés apportent à la Société BOURSON INVESTMENTS, qui accepte, sous les conditions ordinaires de fait et de droit et plus particulièrement sous les conditions suspensives ci–après :

- 550 actions leur appartenant, respectivement en usufruit et en nue–propriété dans la société METAL BLANC, donation intervenue le 19 Décembre 1997.

Monsieur Jean–Louis BOURSON s'oblige à libérer en lieu et place de la SARL BOURSON INVESTMENTS, bénéficiaire de l'apport, la fraction non libérée des 615 actions de la SA METAL BLANC souscrites lors de l'augmentation de capital du 4 Mars 1996, et ce, dans les huit jours de la demande de libération du capital.

II. EVALUATION DES TITRES APPORTES

Evaluation de la Société METAL BLANC

L'évaluation des titres apportés a été effectuée sur la base des bilans et comptes de la société METAL BLANC arrêtés au 30 Juin 1997, ci–annexés, et en prenant en considération le montant des capitaux propres de la société.

ANNEXE III

En considération du bilan et des comptes arrêtés au 30 Juin 1997, de la synthèse de la valeur comptable d'un montant de 20.456.384 Francs, de la valeur intrinsèque corrigée à 22.130.000, de la valeur de rendement à 20.000.000 F. et de la valeur de productivité de 10.500.000 F., il a été décidé de retenir une valeur de 18.196.596 Francs pour les 22.000 actions composant le capital, soit une valeur de 827,12 F l'action en pleine propriété, arrondie à 827 F.

Sont annexés les bilans et comptes arrêtés au 30 Juin 1997.

ANNEXE IV

Evaluation de la société BOURSON INVESTMENTS

Les méthodes visées ci–dessus n'ont pu être appliquées pour évaluer les titres de BOURSON INVESTMENTS. En effet, la très grande disparité des résultats de l'évaluation des actions de BOURSON JONET INDUSTRIES entraînait une valeur moyenne non significative ne correspondant pas à la valeur économique de l'entreprise. Il en allait de même pour les titres de BOURSON JONET DEVELOPPEMENT.

En conséquence, les parts de BOURSON INVESTMENTS ont été revalorisées sur la base des capitaux propres de chaque société. Par ailleurs, eu égard à la proximité des acquisitions, les actions METAL BLANC possédées par BOURSON INVESTMENTS n'ont pas été réévaluées.

La valeur de la part de BOURSON INVESTMENTS ressort à 7.500 de nos francs pour une valeur nominale de 100 Francs.

III. DETERMINATION DE LA VALEUR DE REMUNERATION DES TITRES APPORTES

En raison de la qualité des titres apportés, il y a lieu de distinguer la valeur de la nue–propriété et de l'usufruit en fonction de l'âge des usufruitiers sur la base de la valeur d'une action en pleine propriété arrêtée à 827 F.

3.1. Apport par Madame Arlette BOURSON

en pleine propriété :

*** 7.857** actions X .827 F. :	6 497 739 F.
en usufruit :	
*** 550** actions X .248 F. :	136 400 F.
(Valeur de l'usufruit : 3/10 ème)	
TOTAL :	**6 634 139 F.**

3.2. Apport par Monsieur Jean–Louis BOURSON

en pleine propriété :

*** 83** actions X .827 F. :	68 641 F.

en usufruit :

*** 550** actions X .248 F : 136 400 F.

(Valeur de l'usufruit : 3/10 ème)

TOTAL : 205 041 F.

3.3. Apport par Madame Delphine DROSSAERT

en pleine propriété :

*** 25** actions X .827 F. : 20 675 F.

en nue-propriété :

*** 550** actions X 579 F. : 318 450 F.

(usufruitière : Madame Arlette BOURSON
née le 27 Juillet 1941et usufruitier : Monsieur
Jean Louis BOURSON né le 4 Octobre 1940)
(Valeur de la nue-propriété : 7/10ème)

TOTAL : 339.125 F.

3.4. Apport par Monsieur Renaud BOURSON

en pleine propriété :

*** 26** actions X .827 F. : 21 502 F.

en nue-propriété :

*** 550** actions X 579 F. : 318 450 F.

(usufruitier : Monsieur Jean-Louis BOURSON
né le 4 Octobre 1940 et usufruitière : Madame
Arlette BOURSON née le 27 Juillet 1941)
(Valeur de la nue-propriété : 7/10ème)

TOTAL : 339 952 F.

Le montant total des apports s'élève à 7.518.257 F. se décomposant :

- pour les 7.991 titres en pleine propriété à 6.608.557 F.,

- pour les 1.100 titres en nue-propriété à 636.900 F.,

- pour les 1.100 titres en usufruit à 272.800 F.,

La valeur retenue de la part BOURSON INVESTMENTS est de 7.509 F., avec une prime d'apport de 7.409 F. par part.

Pour la détermination de la rémunération des titres de METAL BLANC, il a été retenu :

le montant global des apports, soit 7.518.257 F.

diminué du montant de la prime globale d'apport de 7.418.257 F.

Le montant de l'augmentation de capital sera par conséquent de 100.000 Francs, et il sera créé 1.000 parts nouvelles de valeur nominale de 100 F. chacune.

La prime d'apport sera inscrite à un compte au passif du bilan de la Société BOURSON INVESTMENTS sur lequel porteront les droits des associés et qui pourra recevoir toute affectation décidée par l'assemblée générale.

Il est convenu que les actions démembrées apportées seront rémunérées par des parts démembrées selon les mêmes clefs de répartition.

IV. ATTRIBUTION DE PARTS NOUVELLES AU NOMINAL DE 100 F. DE LA SOCIETE BOURSON INVESTMENTS - AUGMENTATION DE CAPITAL

En conséquence, compte tenu des apports ci-dessus relatés, il sera créé par la société bénéficiaire au profit des apporteurs :

- Madame Arlette BOURSON

  865 parts en pleine propriété
  60 parts en usufruit

- Monsieur Jean-Louis BOURSON

  9 parts en pleine propriété
  60 parts en usufruit

- Madame Delphine DROSSAERT :

  3 parts en pleine propriété
  60 parts en nue-propriété

A 3 A 3

PB PB PB

- Monsieur Renaud BOURSON

3 parts en pleine propriété
60 parts en nue–propriété

SOIT AU TOTAL 1.000 parts nouvelles entièrement libérées qui seront émises à titre d'augmentation de capital d'un montant de 100.000 F. et réparties en 880 parts en pleine propriété, 120 parts en usufruit auxquelles sera attachée la nue–propriété correspondante.

Ces parts nouvelles seront créées au nominal de 100 F avec constitution d'une prime d'apport globale de 7.418.257 Francs.

Les parts nouvelles seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation du capital, entièrement assimilées aux parts anciennes ; elles jouiront des droits et seront soumises aux dispositions statutaires et aux décisions des assemblées générales attachées à leur nature respective.

Les droits aux dividendes s'exerceront pour la première fois sur les bénéfices mis en distribution au titre de l'exercice en cours à la date de réalisation et seront exclusivement attachés aux parts nouvelles détenues en pleine propriété et en usufruit.

Ces parts seront négociables dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, sous réserve du respect des conditions exprimées aux termes de la donation–partage effectuée par Monsieur et Madame BOURSON au profit de leurs deux enfants sus nommés en date du 19 Décembre 1997.

V. AGREMENT

1. Dans la société METAL BLANC

Le présent apport intervenant au profit de Messieurs Jean–Louis et Renaud BOURSON, Mesdames Arlette BOURSON et Delphine DROSSAERT, déjà actionnaires, il n'y a donc pas lieu à application des dispositions statutaires en matière d'agrément.

2. Dans la Société BOURSON INVESTMENTS

Le présent apport intervenant au profit de Messieurs Jean–Louis et Renaud BOURSON, Mesdames Arlette BOURSON et Delphine DROSSAERT, déjà actionnaires, il n'y a donc pas lieu à application des dispositions statutaires en matière d'agrément

PB dB RB

PB

VI. DECLARATIONS DES APPORTEURS

Les apporteurs déclarent que :

- ils disposent librement entre leurs mains des titres apportés,

- l'apport des titres détenus en nue-propriété est fait avec l'autorisation préalable des usufruitiers et conjointement avec eux, notamment par la levée d'interdiction d'aliéner délivré par celui-ci,

- l'ensemble des titres apportés ne font l'objet d'aucun nantissement, gage ou sûreté de quelque nature que ce soit ; ils ne sont pas saisis ; ils ne font l'objet d'aucune option ou promesse de cession, ni d'aucun pacte d'actionnaire,

- la société METAL BLANC dont les titres sont apportés n'est pas en état de redressement ou de liquidation judiciaire et elle est de droit français ; rien dans sa capacité juridique n'est susceptible de constituer un obstacle au présent acte ; elle n'est pas sous le coup d'une procédure d'apurement collectif du passif que ce soit sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou sous celui de la loi du 25 janvier 1985 ; elle n'est pas en cessation de paiement ni en procédure de conciliation (loi du 1er mars 1984).

VII. DECLARATIONS DE LA BENEFICIAIRE

La société bénéficiaire déclare que :

- elle n'est pas en état de redressement ou de liquidation judiciaire et qu'elle est de droit français,

- rien dans sa capacité juridique n'est susceptible de constituer un obstacle au présent acte,

- elle n'est pas sous le coup d'une procédure d'apurement collectif du passif que ce soit sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou sous celui de la loi du 25 janvier 1985,

- elle n'est pas en cessation de paiement ni en procédure de conciliation (loi du 1er mars 1984).

VIII. CONDITIONS SUSPENSIVES

Les apports qui précèdent ne seront définitifs qu'après réalisation des conditions suivantes :

PB PB

- établissement d'un rapport du Commissaire aux Apports désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de VERSAILLES, comportant appréciation de la valeur desdits apports et des avantages particuliers éventuels,

- approbation de l'évaluation des apports et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital en résultant par l'assemblée générale des actionnaires de la société bénéficiaire.

A défaut de la réalisation de ces conditions avant la date du 31 décembre 1997, le présent contrat sera considéré comme nul et non avenu, sans indemnité de part et d'autre.

IX. DECLARATION FISCALE DES APPORTEURS

Les apporteurs, soussignés de première part, déclare placer le présent apport sous le régime prévu aux articles 160 I ter, 4 et 92 B II du Code Général des Impôts en matière de report d'imposition des plus–values.

X. ENREGISTREMENT - FRAIS - FORMALITES ET PUBLICITE - POUVOIRS

En application des dispositions fiscales en vigueur, l'enregistrement au titre du présent apport sera effectué au droit fixe de 500 F.

Les frais et honoraires des présentes, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société bénéficiaire qui s'y engage.

La société bénéficiaire remplira dans les conditions et délais légaux les formalités de publicité prévues par la loi à raison du présent apport.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des exemplaires des présentes ou d'une copie de celles–ci pour procéder à l'enregistrement et accomplir toutes formalités légalement requises.

XI. ELECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile comme il est dit en tête du présent contrat.

PB PB 13 13

XII. DECHARGE DU REDACTEUR ET AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties déclarent donner décharge entière, définitive et sans réserve au Cabinet RENARD et ASSOCIES, 15 rue Margueritte 75017 PARIS et le dégager de toute responsabilité en ce qui concerne l'exactitude de leurs déclarations et énonciations.

Les parties reconnaissent avoir été informées des sanctions applicables aux insuffisances et dissimulations ainsi qu'aux affirmations de sincérité frauduleuses.

XIII. CONTESTATIONS

Les litiges et contestations de toutes sortes auxquels les présentes pourront donner lieu, tant pour leur validité que pour leur interprétation ou leur exécution, seront soumis aux tribunaux compétents de VERSAILLES, même en cas de pluralité d'instance ou de parties ou même d'appel en garantie.

FAIT EN 8 EXEMPLAIRES, DONT UN POUR L'ENREGISTREMENT, DEUX POUR LE DEPOT AU GREFFE ET UN POUR CHACUNE DES PARTIES.

LE 22 DECEMBRE
MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX SEPT

LES APPORTEURS

LA BENEFICIAIRE

ANNEXE I

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES
1 PLACE ANDRE MIGNOT - RP 1125
78011 VERSAILLES CEDEX

REFERENCE 0000052620/ 12

EXTRAIT KBIS
****

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
EN DATE DU : 01 OCTOBRE 1992
NUMERO DE REGISTRE DU COMMERCE : R.C.S. VERSAILLES B 542 052 691 (92B02512)
EXTRAIT AU : 22 DECEMBRE 1997

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE

RAISON SOCIALE (DENOMINATION) - SIGLE
METAL BLANC

FORME JURIDIQUE : SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 2.200.000 FRANCS

ADRESSE DU SIEGE :
3 ALL DES GRANDS PRES CROIX MARIE 78121 CRESPIERRES

DUREE DE LA SOCIETE : JUSQU'AU 30 AVRIL 2046
DATE D'ARRETE DES COMPTES LE 30 JUIN

CONSTITUTION :
DEPOT DE L'ACTE : LE 30 AVRIL 1947 AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
PUBLICATION : JOURNAL LES PETITES AFFICHES DU 09 MAI 1947

TRANSFERT DE BOBIGNY

DEPOT D'ACTE AU GREFFE DE BOBIGNY LE 23 SEPTEMBRE 1992 NUMERO 10779
PUBLICATION DE L'ANCIEN SIEGE : JOURNAL LA GAZETTE DES CONSEILS JURIDIQUES ET FISCAUX

DEPOT D'ACTE AU GREFFE DE VERSAILLES LE 01 OCTOBRE 1992 NUMERO 011204
PUBLICATION AU GREFFE DU NOUVEAU SIEGE : JOURNAL TOUTES LES NOUVELLES DE VERSAILLES DU 01 OCTOBRE 1992

ADMINISTRATION

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET ADMINISTRATEUR : BOURSON JEAN LOUIS
NE(E) LE 04 OCTOBRE 1940 COMMUNE DE NAISSANCE 69 LYON 3EME
NATIONALITE FRANCAISE
3 ALL DES GRANDS PRES CROIX MARIE 78121 CRESPIERES

ADMINISTRATEUR : BOURSON RENAUD
NE(E) LE 29 JANVIER 1968 COMMUNE DE NAISSANCE 69 LYON NATIONALITE FRANCAISE
60 RUE DE POISSY 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

ADMINISTRATEUR : NOUDEL MAURICE

R.C.S. VERSAILLES B 542 052 691
92B02513 REFERENCE Q0000052620 13

EXTRAIT KBIS

NE(E) LE 08 AOUT 1907 COMMUNE DE NAISSANCE PARIS 10EME NATIONALITE
FRANCAISE
177 RUE DE COURCELLES 75017 PARIS

ADMINISTRATEUR : BOURSON NEE NOUDEL ARLETTE
NE(E) LE 27 JUILLET 1941 COMMUNE DE NAISSANCE 85 LES SABLES D
OLONNE NATIONALITE FRANCAISE
3 ALL DES GRANDS PRES CROIX MARIE 78121 CRESPIERES

COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE : AUNAY MICHEL
48 BD JACQUES TETES 95300 PONTOISE

COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT : BOUVIER JEAN-PAUL
170 RUE LEGENDRE 75017 PARIS

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE :

ORIGINE DE LA SOCIETE : CETTE SOCIETE DEJA CONSTITUEE SE TRANSFERE
DE : 28 RUE JULES GENOVESI 93200 SAIN T DENIS
A COMPTER DU 27 JUILLET 1992 ANCIEN N° RCS 87B1194

ORIGINE DU FONDS : CREATION

ACTIVITE : FABRICATION ACHAT VENTE GROS DEMI GROS DETAIL DE TOUS
METAUX

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT : 3 ALL DES GRANDS PRES CROIX
MARIE 78121 CRESPIERRES

DEBUT D'EXPLOITATION LE 01 MAI 1947

MODE D'EXPLOITATION : EXPLOITATION DIRECTE

OBSERVATIONS

DATE : 01 OCTOBRE 1992

LA SOCIETE NE CONSERVE AUCUNE ACTIVITE A SON ANCIEN SIEGE MJB NF

EXTRAIT DELIVRE A VERSAILLES LE 23 DECEMBRE 1997 SUR 02 PAGES.

LE GREFFIER ,

Le Greffier en Chef

DROITS DE GREFFE (DECRET 84-1098 DU 10 OCTOBRE 1986) : H.T 13,20 F

T.V.A 20,60 % 2,72 F -SOIT TTC 15,92 F

TOUTE REPRODUCTION PARTIELLE NON CONFORME , DU PRESENT EXTRAIT, EST SANS VALEUR.

FIN DE L'EXTRAIT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES
1 PLACE ANDRE MIGNOT - RP 1125
78011 VERSAILLES CEDEX

ANNEXE II

REFERENCE 0000052622/ 12

EXTRAIT KBIS
****

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
EN DATE DU : 06 MARS 1991
NUMERO DE REGISTRE DU COMMERCE : R.C.S. VERSAILLES B 381 002 625 (91B00664)
SIRET : 381 002 625 000 14 APE : 741J
EXTRAIT AU : 22 DECEMBRE 1997

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE

RAISON SOCIALE (DENOMINATION) - SIGLE
BOURSON INVESTMENTS

FORME JURIDIQUE : STE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 50.000 FRANCS

ADRESSE DU SIEGE :
3 ALL DES GRANDS PRES CROIX MARIE 78121 CRESPIERES

DUREE DE LA SOCIETE : JUSQU'AU 06 MARS 2090
DATE D'ARRETE DES COMPTES LE 31 DECEMBRE

CONSTITUTION :
DEPOT DE L'ACTE : LE 06 MARS 1991 NUMERO 002493 AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES
PUBLICATION : JOURNAL LES ANNONCES DE LA SEINE DU 07 FEVRIER 1991

ADMINISTRATION

GERANTE : BOURSON NEE NOUDEL ARLETTE
NE(E) LE 27 JUILLET 1941 COMMUNE DE NAISSANCE 85 LES SABLES
D'OLONNE NATIONALITE FRANCAISE
3 ALLEE DES GRANDS PRES 78121 CRESPIERES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE COMMERCIALE :

ORIGINE DE LA SOCIETE : CETTE SOCIETE SE CONSTITUE

ORIGINE DU FONDS : CREATION

ACTIVITE : PRISE DE PARTICIPATIONS OU D'INTERETS DANS TOUTES
ENTREPRISES FRANCAISES OU ETRANGERES DE TOUTE NATURE SOUS TOUTES
FORMES QUE CE SOIT CREEES OU A CREER.ACQUISITION GESTION CESSION
DE TOUS BIENS ET DROITS IMMOBILIERS DE TOUTES VALEURS MOBILIERES
DROITS SOCIAUX ET DE TOUS PATRIMOINES TOUTES ASSISTANCE PRESTATION
ET SERVICES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS DANS LES DOMAINES
FINANCIER ADMINISTRATIF COMPTABLE INFORMATIQUE TECHNIQUE ET
JURIDIQUE MISE A LEUR DISPOSITION DES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS
ASSISTANCE A LEUR DEVELOPPEMENT LA FABRICATION L ACHAT LA VENTE EN

EXTRAIT KBIS

GROS DEMI-GROS ET DETAIL LA TRANSFORMATION LA REGENERATION DE TOUS METAUX LA COMMISSION L IMPORTATION L EXPORTATION L EMMAGASINAGE LE TRANSPORT ET PLUS GENERALEMENT TOUTES OPERATIONS COMMERCIALES TOUCHANT LES METAUX FERREUX ET NON FERREUX

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT : 3 ALL DES GRANDS PRES CROIX MARIE 78121 CRESPIERES

DEBUT D'EXPLOITATION LE 04 JANVIER 1991

MODE D'EXPLOITATION : EXPLOITATION DIRECTE

OBSERVATIONS

EXTRAIT DELIVRE A VERSAILLES LE 23 DECEMBRE 1997 SUR 02 PAGES.

LE GREFFIER ,

DROITS DE GREFFE (DECRET 86.1098 DU 10 OCTOBRE 1986) : H.T 13,20 F

T.V.A. 20,60% : 2,72 F -SOIT TTC 15,92 F

Le Greffier en Chef

TOUTE REPRODUCTION MEME CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT EXTRAIT, EST SANS VALEUR.

========== FIN DE L'EXTRAIT ==========

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERSAILLES (YVELINES)

ANNEXE III

Agrément n° 69997.1001

N°10165*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(1) BILAN - ACTIF

D.G.I. N° 2050 | 7 (1997)

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 3,ALLEE DES GRANDS PRES CROIX MARIE 78121 CRESPIERES — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 5 4 2 0 5 2 6 9 1 0 0 0 1 2 — Code APE 2 7 4 M — Exercice précédent (N-1) clos le:

(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N, clos le : 30 06 97			30 06 96
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (0)	AA	525 000		525 000	525 000
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Frais d'établissement *	AB		AC		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Frais de recherche et développement *	AD		AE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Concessions, brevets et droits similaires	AF	69 337	AG 56 411	12 925	1 210
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Fonds commercial (1)	AH		AI		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Terrains	AN	146 968	AO	146 968	146 968
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Constructions	AP	23 924 408	AQ 3 662 335	20 262 072	10 993 466
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	22 956 474	AS 10 500 285	12 456 189	7 126 637
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Autres immobilisations corporelles	AT	1 942 540	AU 1 326 856	615 684	856 865
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Immobilisations en cours	AV	24 000	AW	24 000	870 802
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Autres participations	CU		CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Créances rattachées à des participations	BB		BC		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Autres titres immobilisés	BD		BE		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Prêts	BF		BG		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Autres immobilisations financières *	BH	39 781	BI	39 781	28 781
TOTAL (I)	BJ	49 103 511	BK 15 545 889	33 557 621	20 024 731
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — Matières premières, approvisionnements	BL	1 266 489	BM	1 266 489	1 974 605
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — En cours de production de biens	BN	677 111	BO	677 111	938 286
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — En cours de production de services	BP		BQ		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — Produits intermédiaires et finis	BR	2 316 402	BS	2 316 402	1 997 380
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — Marchandises	BT		BU		
ACTIF CIRCULANT — Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES — Clients et comptes rattachés (3) *	BX	13 765 879	BY	13 765 879	10 887 589
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES — Autres créances (3)	BZ	1 777 847	CA	1 777 847	1 928 863
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES — Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS — Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	1 545 398	CE	1 545 398	1 169 833
ACTIF CIRCULANT — DIVERS — Disponibilités	CF	2 447 483	CG	2 447 483	711 397
Comptes de régularisation — Charges constatées d'avance (3) *	CH	140 701	CI	140 701	16 370
TOTAL (II)	CJ	23 937 311	CK 0	23 937 311	19 624 325
Comptes de régularisation — Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL				
Comptes de régularisation — Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
Comptes de régularisation — Ecarts de conversion actif * (V)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	73 565 822	1A 15 545 889	58 019 933	40 174 057

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Agrément n° 69997.1001

N°10166*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

D.G.I. N° 2051 7 (1997)

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

	(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 675 000)	DA	2 200 000	2 200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2 100 000	2 100 000
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	220 000	150 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) (4)	DF		
	Autres réserves	DG	1 480 380	1 480 380
	Report à nouveau	DH	11 220 149	9 063 726
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 866 946	2 930 423
	Subventions d'investissement	DJ	1 068 909	499 630
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	20 156 384	18 424 159
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	146 125	146 125
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	146 125	146 125
DETTES (5)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	20 546 027	11 138 412
	Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	79 139	591 500
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 351 430	5 740 554
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 840 925	2 901 345
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 899 901	1 231 960
Compte régul.	Produits constatés d'avance (5)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	37 717 423	21 603 772
	Écarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	58 019 933	40 174 057

Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes * 58 019 933,28

RENVOIS					
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		EJ		
(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	18 966 953	10 868 639
(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	923 524	248
(7)	Dont emprunts participatifs		EI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001

N°10167*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 7 (1997)

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

	(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N France 1		Exportation 2		Total 3	Exercice (N-1) 4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 537 887	FB	671 784	FC	5 209 671	
	Production vendue biens	FD	46 487 951	FE	26 590 246	FF	73 078 198	52 451 779
	Production vendue services *	FG	46 146	FH	21 600	FI	67 746	58 154
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	51 071 985	FK	27 283 630	FL	78 355 615	52 509 933
	Production stockée *					FM	57 847	(838 945)
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	545 968	98 335
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *					FP		
	Autres produits (1)					FQ	77 908	97 971
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	79 037 338	51 867 295
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	5 327 830	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	42 084 194	26 997 804
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	708 116	41 313
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	10 839 614	8 362 853
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	945 535	694 105
	Salaires et traitements *					FY	6 512 321	5 618 050
	Charges sociales					FZ	2 837 291	2 244 411
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	5 896 711	2 732 334
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges					GE	11	2 103
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	75 151 627	46 692 974
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 885 711	5 174 320
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	42 388	7 395
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	17 035	9 811
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	41 324	263 816
	Total des produits financiers (V)					GP	100 747	281 022
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 029 124	372 388
	Différences négatives de change					GS	34 326	78 018
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 063 451	450 407
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(962 703)	(169 384)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPôTS (I - II + III - IV + V -VI)						GW	2 923 008	5 004 936

Agrément n° 69997.1001

N°10168*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(4)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 7 (1997)

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

	(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	96 000	38 790
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 684 669	5 647 358
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7)(VII)	HD	4 780 669	5 686 148
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		68 685
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	4 218 902	5 611 460
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		146 125
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 218 902	5 826 270
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	561 766	(140 122)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	272 000	362 202
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	1 345 829	1 572 189
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	83 918 756	57 834 467
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	82 051 809	54 904 043
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	1 866 946	2 930 423

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	- Produits de locations immobilières	HY		
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP	380 322	101 904
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
IMMOBILISATIONS CEDEES OU REBUT	4 218 902	4 413 404
QUOTE PART SUBVENTION		259 570
INDEMNITES ANNULATION CONTRAT		96 000
REMBOURSEMENT SINISTRES		11 695

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001

N°10169*01

(5) **IMMOBILISATIONS**

D.G.I. N° 2054 (1997) 7

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA		KB		KC	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	34 407	KE		KF	34 930
CORPORELLES	Terrains		(KG)	146 968	(KH)		(KI)	
	Constructions	Sur sol propre	(KJ)	12 738 653	(KK)		(KL)	10 364 814
		Sur sol d'autrui	(KM)		(KN)		(KO)	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions*	(KP)	1 610 944	(KQ)		(KR)	4 000
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		(KS)	14 536 772	(KT)		(KU)	13 912 053
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*	(KV)		(KW)		(KX)	
		Matériel de transport*	KY	1 343 079	(KZ)		LA	35 320
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	(LB)	563 356	(LC)		(LD)	133 188
		Emballages récupérables et divers*	(LE)		(LF)		(LG)	
	Immobilisations corporelles en cours		(LH)	870 802	(LI)		LJ	24 000
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	31 810 576	LO	0	LP	24 473 376
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	28 781	1U		1V	11 000
		TOTAL IV	LQ	28 781	LR	0	LS	11 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	31 873 765	ØH	0	ØJ	24 519 306

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers, ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale *ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		LT		LU		1W		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		LV		LW	69 337	1X		
CORPORELLES	Terrains			(LX)		(LY)	146 968	(LZ)		
	Constructions	Sur sol propre		(MA)	450 519	(MB)	22 652 948	(MC)		
		Sur sol d'autrui		(MD)		ME		(MF)		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		(MG)	343 484	(MH)	1 271 459	(MI)		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			(MJ)	5 492 351	(MK)	22 956 474	(ML)		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		(MM)		(MN)		(MO)		
		Matériel de transport		(MP)	51 920	(MQ)	1 326 479	(MR)		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		(MS)	80 483	(MT)	616 061	(MU)		
		Emballages récupérables et divers*		(MV)		(MW)		(MX)		
	Immobilisations corporelles en cours		MY	(MZ)	870 802	(NA)	24 000	(NB)		
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		(NF)		
		TOTAL III	0	NG	7 289 560	NH	48 994 392	(NI)	0	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			ØU		ØV		ØW		
	Autres participations			ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés			2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			2E		2F	39 781	2G		
		TOTAL IV	0	NJ	0	NK	39 781	2H	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0	ØK	7 289 560	ØL	49 103 511	ØM	0	

*DES AFFECTATIONS CORRESPONDANTES DOIVENT FIGURER DANS LE POSTE B1 (115)

Agrément n° 69997.1001

N°10171*01

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

5 bis

D.G.I. N° 2054 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 30 06 97

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
			au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'excercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Ce cadre est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Agrément n° 69997.1001

N°10172*01

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 | 7

(1997)

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice 1		Augmentations : dotations de l'exercice 2		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises 3		Montant des amortissements à la fin de l'exercice 4	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA		PB		PC		PD	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	33 196	PF	23 215	PG		PH	56 411
Terrains		(PI)		(PJ)		(PK)		(PL)	
Constructions	Sur sol propre	(PM)	2 429 627	(PN)	939 211	(PO)	421 713	(PQ)	2 947 125
	Sur sol d'autrui	(PR)		(PS)		(PT)		(PU)	
	Inst. générales,agencts et aménagts des constructions	(PV)	926 503	(PW)	125 951	(PX)	337 245	(PY)	715 210
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(PZ)	7 410 135	(QA)	4 407 480	(QB)	1 317 330	(QC)	10 500 285
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales,agencts, aménagements divers	(QD)		(QE)		(QF)		(QG)	
	Matériel de transport	(QH)	695 990	(QI)	304 040	(QJ)	44 597	(QK)	955 433
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(QL)	353 580	(QM)	96 811	(QN)	78 968	(QO)	371 423
	Emballages récupérables et divers	(QP)		(QR)		(QS)		(QT)	
TOTAL III		QU	11 815 837	QV	5 873 496	QW	2 199 855	QX	15 489 478
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	11 849 033	ØP	5 896 711	ØQ	2 199 855	ØR	15 545 889

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires 1		Amortissements dégressifs 2		Amortissements exceptionnels 3		Dotations 4		Reprises 5	
Frais établissement et recherche TOTAL I	QY		2J		2K		2L		2M		
Immob.incorporelles TOTAL II	QZ	23 215	2N		2P		2R		2S		
Terrains	(RA)		(RB)		(RC)		2T		2U		
Constructions — Sur sol propre	(RD)	939 211	RE		RF		2V		2W		
Constructions — Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y		
Constructions — Inst.gales, agenc.et am.des const.	RJ	125 951	RK		RL		2Z		3A		
Inst. techniques mat. et outillage	(RM)	13 333	(RN)	4 394 146	(RO)		3B		3C		
Autres immob. corporelles — Ins. gales, agenc. am. divers	(RP)		(RQ)		(RR)		3D		3E		
Autres immob. corporelles — Matériel de transport	RS	56 666	(RT)	247 374	(RU)		3F		3G		
Autres immob. corporelles — Mat. bureau et inform., mobilier	(RV)	16 938	(RW)	79 873	(RX)		3H		3J		
Autres immob. corporelles — Emballages récup. et divers	(RY)		(RZ)		(SA)		3K		3L		
TOTAL III	SB	1 152 101	SC	4 721 394	SD	0	SE	0	SF	0	
Total général (I + II + III)	SG	1 175 316	SH	4 721 394	SJ	0	SK	0	SL	0	

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice 1	Augmentations 2	Dotations de l'exercice aux amortissements 3		Montant net à la fin de l'exercice 4	
Charges à répartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001

N°10174*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

D.G.I. N° 2056 7

(1997)

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice * 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		(TA)	(TB)	(TC)
	Provisions pour investissement (1)	3U		(TD)	(TE)	(TF)
	Provisions pour hausse des prix (2)	3V		TG	(TH)	(TI)
	Provisions pour fluctuation des cours	3W		TJ	(TK)	(TL)
	Amortissements dérogatoires	3X		(TM)	(TN)	(TO)
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA		IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE		IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (3)	IJ		(IK)	(IL)	(IM)
	Autres provisions réglementées (4)	3Y		(TP)	(TQ)	(TR)
	TOTAL I	3Z	0	TS 0	TT 0	TU 0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	146 125	4B	4C	4D 146 125
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (4)	5B		5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H	5J	5K
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M	5N	5P
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (4)	5V		5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	146 125	TV 0	TW 0	TX 146 125
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B	6C	6D
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F	6G	6H
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3	Ø4	Ø5
	Sur immobilisations - titres de participation	9U		9V	9W	9X
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières(4)*	Ø6		Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T		6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (4)*	6X		6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	0	TY 0	TZ 0	UA 0
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	146 125	UB 0	UC 0	UD 146 125
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	UF	
	Dont dotations et reprises - financières			UG	UH	
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986)

(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision.

(3) provisions relevant de l'article 39 quinquies H du C.G.I.

(4) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

Agrément n° 69997.1001

N°10175*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8)

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

D.G.I. N° 2057 (1997) 7

(ne pas reporter le montant des centimes *) Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	39 781	UV		UW	39 781
DE L'ACTIF-CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	13 765 879		13 765 879		
	Créance représentative de titres prêtés* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UQ)	UU					
	Personnel et comptes rattachés	UY	15 666		15 666		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM	226 217		226 217		
	Etat et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 530 963		1 530 963		
	Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 000		5 000		
	Charges constatées d'avance	VS	140 701		140 701		
	TOTAUX	VT	15 724 209	VU	15 684 428	VV	39 781
RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	(1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 2 ans maximum à l'origine	VG	19 622 502	2 601 700	9 975 954	7 044 846
	à plus de 2 ans à l'origine	VH	923 524	923 524		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	77 763	77 763		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 351 430	13 351 430		
Personnel et comptes rattachés		8C	801 171	801 171		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	836 356	836 356		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	52 791	52 791		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	150 605	150 605		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 375	1 375		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 899 901	170 233	1 729 668	
Dette représentative de titres empruntés*		SZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	37 717 423	VZ 18 966 953	11 705 622	7 044 846
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	10 197 020			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	1 707 448			
(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Agrément n° 69997.1001

N°10176*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(9)

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

D.G.I. N° 2058-A (1997) 7

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Exercice N, clos le : 30 06 97

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	1 866 946
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (1) de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu	WB	
	Rémunération du travail (1) de son conjoint [ ] moins part déductible * [ ] à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *	WF	
	Taxes sur les voitures particulières des sociétés (2)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	88 359
	Amendes et pénalités (nature : .....)	WJ	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (2)	WK	1 345 829
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values nettes à court terme	WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Prélèvements opérés sur la réserve spéciale des profits de construction (art. 209 quater A du C.G.I.)	WP	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (2)	XR	4 180
	Réintégrations diverses (3)* (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU [ ] Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW [ ])	WQ	
	TOTAL I	WR	3 305 314

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	74 580
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*	WV	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs WX [ ] - imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY [ ]	XB	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer.	ZY	..
	Majoration d'amortissement *	XD	..
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (dont : entreprises nouvelles * SX [ ] dont : Zones d'entreprises* (activité exonérée) SY [ ] dont : entreprise implantée en zone franche urbaine (art.44 octies) QT [ ] entreprise implantée en zone franche Corse (art.44 décies) QV [ ] dont : entreprises en difficulté (art.44 septies du CGI) XC [ ])	XF	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (2)	XS	741
	Déductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)* (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit *(2) ZI [ ])	XG	
	TOTAL II	XH	75 321

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : bénéfice (I moins II)	XI	3 229 993	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (2)	ZL		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S) *	XK		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (2) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)			XL
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)			XM
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	3 229 993	XO 0

(1) ne concerne que les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu
(2) ne concerne que les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(3) à détailler sur feuillet séparé

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001

N°10177*01

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(10)

DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

D.G.I. N° 2058-B 7 (1997)

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

Ne pas reporter le montant des centimes) *

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficits ordinaires :déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices (1)	Déficits imputables (2)		Déficits imputés (ligne XL du 2058-A (1))* (3)		Déficits reportables col.2 - col. 3	
N-5		(XT)	XU				
N-4		(XV)	XW		XX		
N-3		(XY)	XZ		YA		
N-2		(YB)	YC		YD		
N-1		(YE)	YF		YG		
TOTAL		(YH) 0	YI	0			

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO) YJ

TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ) YK 0

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés * 8N

Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs YL

Imputations opérées à la clôture de l'exercice { sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A, ligne WY) 8P ; sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XM) 8R

Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligneXK)* 8S

Amortissements réputés différés restant à reporter* YM 0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

	Dotations de l'exercice	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1.1e bis AI. 1er du CGI	ZT	696 054

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPôT

(à détailler, en tant que de besoin, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1.1° bis AI. 2 du CGI.	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
CONSTRUCTION	9K	40 685	9L	31 461
ORGANIC	9M	47 674	9N	43 119
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX à reporter au tableau 2058-A:	YN	88 359	YO	74 580
		ligne WI (YN = Total des lignes ZV à 9S)		ligne WU (YO = Total des lignes ZW à 9T)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Agrément n° 69997.1001

N°10178*01 *Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

D.G.I. N° 2058-C 7 (1997)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		ØC	9 063 726
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		ØD	2 930 423
Prélèvements sur les réserves (à détailler)			
Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)	0	ØE	0
TOTAL I		ØF	11 994 149

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserve légale		(ZB)	70 000
- Réserve spéciale des plus-values à long terme		ZC	
- Autres réserves		(ZD)	
Dividendes		ZE	704 000
Autres répartitions		(ZF)	
Report à nouveau		ZG	11 220 149
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	(ZH)	11 994 149

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N - 1 :
ENGAGEMENTS (A)	- Engagements de crédit-bail mobilier	YQ	5 974 331	178 332
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (B)	- Sous-traitance	YT	834 284	756 396
	- Locations, charges locatives et de copropriété	XQ	101 125	182 540
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	2 876 376	2 464 492
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	484 794	440 221
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes	ST	6 543 033	4 519 202
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	10 839 614	8 362 853
IMPÔTS ET TAXES (C)	- Taxe professionnelle*	YW	464 625	413 183
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	480 910	280 922
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	945 535	694 105
T.V.A. (D)	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	7 640 572	5 941 883
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	6 618 430	2 963 970
DIVERS (E)	- Montant de l'avoir fiscal imputé sur l'impôt sur les sociétés et correspondant aux dividendes perçus*	ZA		
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1, DADS 1 simplifiée ou modèle 2460 de 1996). Voir notice.	ØB	5 929 247	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*	ØS		

REGIME DE GROUPE (F)

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		plus-values à 19 %	JB		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		plus-values à 19 %	JE		Imputations	JF	
Si la société est placée sous le régime du bénéfice consolidé, intégré ou de groupe, indiquer 1, 2 ou 3 selon le cas.	JG		Indiquer 1 pour Société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la société mère	JJ	

numéro de centre de gestion agréé XP

Effectif moyen du personnel* (dont apprentis : ___ handicapés : ___)	YP	46	46
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*	ZK	6,42 %	7,07 %
Filiales et participations — La liste prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I. est-elle jointe à la présente déclaration ?		Si non, coder 0 Si oui, coder 1	ZR

Agrément n° 69997.1001

N°10179*01

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(12)

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES RELEVANT DES TAUX DE 16 ❷ ou 19% ❶

D.G.I. N° 2059-A 7 (1997)

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

I - Immobilisations * relevant du taux de 16% ou 19%

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1	CONSTRUCTIONS	450 519		421 713		28 805
2	AGENCEMENTS	343 484		337 245		6 239
3	MATERIEL IND.	5 492 351		1 317 330		4 175 021
4	MAT. TRANSPORT	51 920		44 597		7 322
5	MAT. BUREAU	80 483		78 968		1 514
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - DETERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES REALISEES

I - Immobilisations * relevant du taux de 16% ou 19%

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne ①) ⑦	Valeur résiduelle (report de la colonne ⑥) ⑧	Prix de vente * ⑨	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑩	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * COURT TERME ⑪	LONG TERME ⑫
1	CONSTRUCTIONS	28 805		(28 805)	(28 805)	
2	AGENCEMENTS	6 239		(6 239)	(6 239)	
3	MATERIEL IND.	4 175 021	4 413 404	238 383	238 383	
4	MAT. TRANSPORT	7 322		(7 322)	(7 322)	
5	MAT. BUREAU	1 514		(1 514)	(1 514)	
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	
17	Produits de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans		+
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		+
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		-
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *	+	+
	Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑪)	194 501	
	Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑫)	A	B

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001
N°10180*01

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

D.G.I. N° 2059-B 7 (1997)

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

A Eléments assujettis au régime fiscal des plus-values à court terme

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées * ①	Montant antérieurement réintégré ②	Montant compris dans le résultat de l'exercice ③	Montant restant à réintégrer ④
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (1)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (4)				
	TOTAL 1	0		0	0

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées (2)	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de :	1995				
		1994				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (4) (à préciser) au titre de :	1995				
		1994				
		1993				
		1992				
		1991				
		1990				
		1989				
		1988				
		1987				
	TOTAL 2		0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (3)

☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).

☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées (2) ①	Montant antérieurement réintégré ②	Montant rapporté au résultat de l'exercice ③	Montant restant à réintégrer ④
TOTAL	0	0	0	0

(1) Ces dispositions ne sont pas applicables aux plus-values nettes à court terme réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés au cours des exercices ouverts à compter du 1er janvier 1987.

(2) Il s'agit du montant total de la plus-value réalisée à l'origine et non du solde restant à réintégrer à la clôture de l'exercice précédent.

(3) Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Agrément n° 69997.1001

N°10131*01

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

D.G.I. N° 2059-C 7 (1997)

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

(Ne pas reporter les centimes) *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 19% (1) ou 16% (2)

SUIVI DES MOINS-VALUES CONCERNEES PAR LE TAUX DE 25% (1) ou 16% et 26% (2)

Origine ①		Moins-values concernées par le taux de 25% (1) ou 16% et 26% (2) ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice * : Imposables au taux de 19% (1) ou de 16% (2) ③	Solde des moins-values concernées par le taux de 25% (1) ou 16% et 26% (2) ④
Moins-values nettes	1996			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1995			
	1994			
	1993			
	1992			
	1991			
	1990			
	1989			
	1988			
	1987			
	1986			

SUIVI DES MOINS-VALUES CONCERNEES PAR LE TAUX DE 19% (1) ou 18% (1)

Origine ①		Moins-values concernées par le taux de 19% ou 18% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice * : Imposables au taux de 19% ③	Imputation sur le résultat pour une fraction de ce montant (3) ④	Solde des moins-values concernées par le taux de 19% ou 18% ⑤
Moins-values nettes restant à reporter	1996				
	1995				
	1994				
	1993				
	1992				
	1991				
	1990				
	1989				

SUIVI DES MOINS-VALUES CONCERNEES PAR LE TAUX DE 15% (1)

Origine ①		Moins-values concernées par le taux de 15% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice * : Imposables au taux de 19% ③	Imputation sur le résultat pour une fraction de ce montant (3) (4) ④	Solde des moins-values concernées par le taux de 15% ⑤
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1990				
	1989				
	1988				
	1987				
	1986				

(3) Les moins-values antérieures peuvent s'imputer sur le résultat positif pour 19/33,1/3 dans certaines limites.

(4) A l'exclusion des moins-values à long terme afférentes à la propriété industrielle.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001

N°10182*01 * . (15)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME

D.G.I. N° 2059-D (1997) 7

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : METAL BLANC SA

Détermination de la réserve spéciale des plus-values à long terme (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

I DETERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RESERVE SPECIALE AU COURS DE L'EXERCICE N + 1 AU TITRE DES PLUS-VALUES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE N

	Lignes	Plus-values à long terme taxables au taux de 19 % ①
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement { - déficit de l'exercice	2	
- moins-values à long terme	3	
- divers	4	
TOTAL des lignes 2 à 4	5	0
Reste (ligne 1 - 5)	6	
Impôt correspondant	7	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N + 1 (ligne 6 - ligne 7)	8	0

II SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

	Lignes	Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 % ②	taxées à 15 % ③	taxées à 18 % ④	taxées à 19 % ⑤	taxées à 25 % ⑥
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	9					
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Plus-values figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15	0	0	0	0	0
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16	0	0	0	0	0

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RESERVE SPECIALE (EXERCICE N)

			taxées à 18 % ⑧	taxées à 19 % ⑨
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8 du tableau n°2059-D correspondant)	N-1	17		
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices (cadre I des tableaux 2059-D correspondants) {	N-2	18		
	N-3	19		
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)		20		
Sommes non affectées à imposer (voir notice) ligne 19 - ligne 20		21		
Montant restant à affecter (ligne 17 + ligne 18 + ligne 19) - (ligne 20 + ligne 21)		22	0	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Agrément n° 69997.1201

N° 10290*01

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts).

Direction Générale des Impôts

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

D.G.I. N° 2067

ANNEE 199__ ou exercice

Désignation de l'entreprise METAL BLANC SA

Adresse 3,ALLEE DES GRANDS PRES CROIX MARIE 78121 CRESPIERES

du 01 07 96

au 30 06 97

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES (en francs) v. notice 1

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	BOURSON JEAN LOUIS PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	3,ALLEE DES GRANDS PRE 78121 CRESPIERES
2	MAQUIN THIERRY DIRECTEUR D'USINE	1,RUE DE MEUSE 08000 CHARLEVILLE
3	BOURSON RENAUD DIRECTEUR COMMERCIAL	60,RUE DE POISSY 78100 SAINT GERMAIN
4	SCHMITT NELLY RESPONSABLE QUALITE	LOT. LE PRE CLET 08150 SORMONNE
5	BOUSQUET FRANCOISE ASSISTANTE COMMERCIALE	249,RUE CLAUDE PERROUD 69400 VILLEFRANCHE /SAO
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	707 478				707 478	129 525			837 003
2	314 572				314 572				314 572
3	267 648				267 648	90 160			357 808
4	224 667				224 667				224 667
5	206 270				206 270				206 270
6									
7									
8									
9									
10									
*	1 720 635				1 720 635	219 685			1 940 320

* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 200 F par bénéficaire (toutes taxes comprises)	22 469
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	74 672
Total	97 141

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables (1)	
- de l'exercice 1996. (total col. 9 + total col. 10) (2)	2 037 461	- de l'exercice 1996. (2)	3 229 993
- de l'exercice précédent (2)	1 956 520	- de l'exercice précédent (2)	4 287 791

(1) Il s'agit du résultat fiscal déclaré par l'entreprise, abstraction faite des plus-values ou moins-values provenant de la cession des éléments de l'actif immobilisé et des déficits reportables des exercices antérieurs.

(2) Les deux exercices à prendre en considération s'entendent d'une part, de celui pour lequel le relevé est fourni, d'autre part, de l'exercice immédiatement précédent. Lorsque les deux exercices ont une durée différente, les chiffres afférents à l'exercice de référence sont ajustés au prorata de la durée de l'exercice pour lequel la comparaison est effectuée.

A _____ le _____ 199 7

Signature :

METAL BLANC SA

ANNEXE AU BILAN

REGLES ET METHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS

AMORTISSEMENTS

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CHARGES A PAYER (détail)

CREDIT BAIL

ENGAGEMENTS FINANCIERS

INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

EVOLUTIONS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

EFFECTIF MOYEN

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES .

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

B/ PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT .

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

C/ STOCKS .

Les matières premières, les en-cours de production et les produits finis sont évalués au prix de revient.

D/ CREANCES .

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Aucune provision n'a été constituée durant l'exercice.

IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 30/06/97

CADRE A IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluat.	Acquisition
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	34 407,00		34 930,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	146 968,60		
Constructions sur sol propre	12 738 653,21		10 364 814,77
Install.générales, agenc.aménag.constructions	1 610 944,50		4 000,00
Install.techniques, matériel.outillag.industriels	14 536 772,88		13 912 053,37
Matériel de transport	1 343 079,78		35 320,00
Matériel de bureau, informatique, mobilier	563 356,01		133 188,00
Immobilisations corporelles en cours	870 802,00		24 000,00
	31 810 576,98		24 473 376,14
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Prêts et autres immobilisations financières	28 781,09		11 000,00
	28 781,09		11 000,00
TOTAL	**31 873 765,07**		**24 519 306,14**

CADRE B IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à fin d'exercice	Réévaluat. Valeur d'origine
	par viremnt	par cession		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles			69 337,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			146 968,60	
Constructions sur sol propre		450 519,27	22 652 948,71	
Install.général.agenc.aménag.constr.		343 484,53	1 271 459,97	
Install.techn.matériel.outil.industr.		5 492 351,34	22 956 474,91	
Matériel de transport		51 920,00	1 326 479,78	
Matériel bureau,informatique,mobilier		80 483,01	616 061,00	
Immobilisations corporelles en cours		870 802,00	24 000,00	
		7 289 560,15	48 994 392,97	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Prêts et autres immo.financières			39 781,09	
			39 781,09	
TOTAL		**7 289 560,15**	**49 103 511,06**	

AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 30/06/97

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en Début exer.	Augmentati. Dotations	Diminutions Sort./repr.	Valeur en fin exerci.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	33 196,16	23 215,63		56 411,79
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions sur sol propre	2 429 627,55	939 211,45	421 713,55	2 947 125,45
Install.général.agenc.aménag.construct.	926 503,98	125 951,73	337 245,37	715 210,34
Install.techn.matériel outillag.industr.	7 410 135,36	4 407 480,27	1 317 330,29	10 500 285,34
Matériel de transport	695 990,08	304 040,94	44 597,60	955 433,42
Matériel de bureau,informatiq.mobilier	353 580,52	96 811,66	78 968,58	371 423,60
	11 815 837,49	5 873 496,05	2 199 855,39	15 489 478,15
TOTAL	**11 849 033,65**	**5 896 711,68**	**2 199 855,39**	**15 545 889,94**

CADRE B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

CADRE C AMORTISS. DEROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissmnt linéaires	Amortissmnt dégressifs	Amortissmnt exceptionn.	Dotations	Reprises
IMMO INCORPORELLES					
Autres immo.incorporelles	23 215,63				
IMMO CORPORELLES					
Constructions sur sol propre	939 211,45				
Inst.gén.agenc.aménag.const.	125 951,73				
Inst.techn.matér.outil.ind.	13 333,33	4 394 146,94			
Matériel de transport	56 666,66	247 374,28			
Matériel bureau,inform.mobi.	16 938,18	79 873,48			
	1 152 101,35	4 721 394,70			
TOTAL	**1 175 316,98**	**4 721 394,70**			

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Exercice clos le 30/06/97

CADRE A ETAT DES CREANCES	Mtt brut	A 1 an au +	A plus 1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Prêts (1)(2)			
Autres immobilisations financières	39 781,09		39 781,09
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Autres créances clients	13 765 879,42	13 765 879,42	
Personnel et comptes rattachés	15 666,99	15 666,99	
Etat : impôts sur les bénéfices	226 217,00	226 217,00	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 530 963,64	1 530 963,64	
Débiteurs divers (dt créances sur pension titres)	5 000,00	5 000,00	
Charges constatées d'avance	140 701,00	140 701,00	
TOTAL	**15 724 209,14**	**15 684 428,05**	**39 781,09**
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			

CADRE B ETAT DES DETTES	Mtt brut	A 1 an au +	De 1 à 5ans	A plus 5ans
Emprunts,dettes auprès établ.crédit (1)				
. à 2 ans maximum à l'origine	19 622 502,51	2 601 700,94	9 975 954,92	7 044 846,65
. à plus de 2 ans à l'origine	923 524,63	923 524,63		
Emprunts,dettes financièr.divers (1)(2)	77 763,92	77 763,92		
Fournisseurs et comptes rattachés	13 351 430,99	13 351 430,99		
Personnel et comptes rattachés	801 171,80	801 171,80		
Sécurité sociale, autr.organismes soc.	836 356,66	836 356,66		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	52 791,23	52 791,23		
Etat : autres impôts, taxes, assimilés	150 605,53	150 605,53		
Groupe et associés (2)	1 375,20	1 375,20		
Autres dettes (dt sur pension titres)	1 899 901,00	170 233,00	1 729 668,00	
TOTAL	**37 717 423,47**	**18 966 953,90**	**11 705 622,92**	**7 044 846,65**
(1) Emprunts souscr.en cours d'exerc.	10 197 020,00			
(1) Emprunts remboursés en cours ex.	1 707 448,08			

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Exercice clos le 30/06/97

Elément	Charge	Produit
Charges et produits d'exploitation	140 701,00	
TOTAL	**140 701,00**	

Les charges constatées d'avance se détaillent de la manière suivante :

- Crédit-bail ..... 140.701,00 Frs.

140.701,00 Frs.

METAL-BLANC SA

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Exercice clos le 30/06/97

Elément	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	22 000	100,00
4 - Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	22 000	100,00

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Exercice clos le 30/06/97

NATURE DES PROVISIONS		Montant au début exer.	Dotations de l'exerc.	Reprises de l'exerc.	Montant en fin exerci.
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Provisions pour litiges		146 125,00 146 125,00			146 125,00 146 125,00
TOTAL		146 125,00			146 125,00
dont dotations et reprises	- d'exploitation				
	- financières				
	- exceptionnelles				

* PROVISION POUR LITIGES AVEC UN SALARIE ..... 146.125 Frs.

CHARGES A PAYER-Détail-

Exercice clos le 30/06/97

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
AGIOS COURUS	
Emprunts et dettes financières divers	
INTERETS COURUS S/EMPRUNTS	77 763,92
	77 763,92
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
FACTURES NON PARVENUES	189 681,59
	189 681,59
Dettes fiscales et sociales	
DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER	497 182,00
PERSONNEL SALAIRES A PAYER	29 416,80
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	
CHARGES CONGES PAYES	198 872,00
ETAT CHARGES A PAYER	150 605,53
	876 076,33
TOTAL	**1 143 521,84**

CREDIT BAIL

Exercice clos le 30/06/97

	Terrains	Construct.	Installat. matériel outillage	Autres	Total
VALEUR D'ORIGINE			5 812 185,00	61 692,00	5 873 877,00
REDEVANCES PAYEES Dans l'exercice			369 787,00 369 787,00	10 535,00 10 535,00	380 322,00 380 322,00
REDEVANCES RESTANT A PAYER A un an au plus A plus d'un an et - de 5 ans			1 303 329,00 4 610 242,00 5 913 571,00	14 021,00 46 738,00 60 759,00	1 317 350,00 4 656 980,00 5 974 330,00
VALEUR RESIDUELLE A plus de 5 ans			9 411,00 9 411,00	61,00 61,00	9 472,00 9 472,00

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Exercice clos le 30/06/97

Engagements donnés	Montant
Engagements de crédit-bail mobilier	5 974 331,00
TOTAL	**5 974 331,00**

METAL-BLANC SA

INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

Exercice clos le 30/06/97

Elément	Montant
Résultat net de l'exercice	1 866 946,20
+ Impôt sur les bénéfices	1 345 829,00
= Résultat avant impôt	3 212 775,20
RESULTAT NET DE L'EXERCICE HORS EVALUATION FISCALE DEROGATOIRE	3 212 775,20
RESULTAT HORS INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (AVANT IMPOTS)	3 212 775,20

METAL BLANC SA

EVOLUTIONS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Exercice clos le 30/06/97

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	Montant
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS.	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
CONSTRUCTION	40 685,00
ORGANIC	47 674,00
TOTAL	**88 359,00**

METAL BLANC SA

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Exercice clos le 30/06/97

Ventilation	Avant impôts	Impôts correspondant	Après impôts
Résultat courant	2 923 008,54	1 225 094,16	1 697 914,38
Résultat exceptionnel	561 766,66	234 069,44	327 697,22
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	- 272 000,00	- 113 334,60	- 158 665,40
Résultat comptable	3 212 775,20	1 345 829,00	1 866 946,20

METAL BLANC SA

EFFECTIF MOYEN

Exercice clos le 30/06/97

Catégorie de personnel	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	7	
Agents de maitrise et techniciens	4	
Employés	3	
Ouvriers	32	
TOTAL	**46**	

METAL BLANC SA

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Exercice clos le 30/06/97

Elément	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 622 502,51
TOTAL	**19 622 502,51**

Agrément n° 69997.1001

N°10165*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(1)

BILAN - ACTIF

ANNEXE II

D.G.I. N° 2050 | 7 (1997)

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 3 ALLEE DES GRANDS PRES CROIX MARIE 78121 CRESPIERES — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 3 8 1 0 0 2 6 2 5 0 0 0 1 4 — Code APE 7 4 1 J — Exercice précédent (N-1) clos le:

(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N, clos le : 31 12 96			31 12 95
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (0)	AA				
ACTIF IMMOBILISE * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Frais d'établissement *	AB	7 500	AC 7 500		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Frais de recherche et développement *	AD		AE		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Fonds commercial (1)	AH		AI		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES — Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Terrains	AN		AO		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Constructions	AP		AQ		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Autres immobilisations corporelles	AT	14 439	AU 11 631	2 807	7 620
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Immobilisations en cours	AV		AW		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES — Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Autres participations	CU	2 583 867	CV	2 583 867	29 867
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Créances rattachées à des participations	BB		BC		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Autres titres immobilisés	BD		BE		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Prêts	BF		BG		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2) — Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (I)	BJ	2 605 806	BK 19 131	2 586 674	37 487
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — En cours de production de biens	BN		BO		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — En cours de production de services	BP		BQ		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
ACTIF CIRCULANT — STOCKS * — Marchandises	BT	221 278	BU	221 278	
ACTIF CIRCULANT — Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES — Clients et comptes rattachés (3) *	BX	72 360	BY	72 360	
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES — Autres créances (3)	BZ	6 954	CA	6 954	1 079 141
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES — Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS — Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	14 762	CE	14 762	14 762
ACTIF CIRCULANT — DIVERS — Disponibilités	CF	14 860	CG	14 860	8 159
Comptes de régularisation — Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
TOTAL (II)	CJ	330 215	CK 0	330 215	1 102 062
Comptes de régularisation — Charges à répartir sur plusieurs exercices * (III)	CL				
Comptes de régularisation — Primes de remboursement des obligations (IV)	CM				
Comptes de régularisation — Ecarts de conversion actif * (V)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	CO	2 936 021	1A 19 131	2 916 889	1 139 550

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de reserve de propriété : * | Immobilisations : | Stocks : | Créances :

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Agrément n° 69997.1001

N°10166*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

D.G.I. N° 2051 7 (1997)

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

			(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
CAPITAUX PROPRES			Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
			Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
			Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
			Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
			Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
			Réserves réglementées (3) (4)	DF		
			Autres réserves	DG		
			Report à nouveau	DH	897 283	6 814
			RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	267 086	1 070 468
			Subventions d'investissement	DJ		
			Provisions réglementées *	DK		
			TOTAL (I)	DL	1 219 369	1 132 283
Autres fonds propres			Produit des émissions de titres participatifs	DM		
			Avances conditionnées	DN		
			TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges			Provisions pour risques	DP		
			Provisions pour charges	DQ		
			TOTAL (III)	DR	0	0
DETTES (5)			Emprunts obligataires convertibles	DS		
			Autres emprunts obligataires	DT		
			Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (6)	DU	871 199	
			Emprunts et dettes financières divers (7)	DV	307 267	7 267
			Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
			Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
			Dettes fiscales et sociales	DY	40 254	
			Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	478 800	
			Autres dettes	EA		
Compte régul.			Produits constatés d'avance (5)	EB		
			TOTAL (IV)	EC	1 697 520	7 267
			Écarts de conversion passif * **(V)**	ED		
			TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 916 889	1 139 550

Total du bilan de l'exercice N en francs et centimes * 2 916 889,73

RENVOIS						
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		EJ		
	(5)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 008 822	1 008 822
	(6)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		
	(7)	Dont emprunts participatifs		EI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001

N°10167*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(3) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

D.G.I. N° 2052 | 7 (1997)

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

	(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N France 1		Exportation 2		Total 3	Exercice (N-1) 4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	150 000	FH		FI	150 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	150 000	FK	0	FL	150 000	0
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges *					FP		
	Autres produits (1)					FQ	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	150 004	0
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	221 278	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	(221 278)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 800	800
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 020	918
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements *					GA	4 813	4 813
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10 633	6 531
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	139 371	(6 531)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	227 628	1 077 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	227 628	1 077 000
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	55 811	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	55 811	0
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	171 816	1 077 000
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPôTS (I - II + III - IV + V -VI)						GW	311 188	1 070 468

(RENVOIS : voir tableau n°2053) *Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001

N°10168*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(4)

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

D.G.I. N° 2053 7 (1997)

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

	(Ne pas reporter le montant des centimes) *		Exercice N 1	Exercice N - 1 2
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7)(VII)	HD	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	0	0
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	0	0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	44 102	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	377 632	1 077 000
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	110 546	6 531
5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	267 086	1 070 468

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	- Produits de locations immobilières	HY		
	- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001

N°10169*01

(5) IMMOBILISATIONS

D.G.I. N° 2054 | 7
(1997)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	KA	7 500	KB	KC
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		(KG)		(KH)	(KI)
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	(KJ)		(KK)	(KL)
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	(KM)		(KN)	(KO)
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions*	(KP)		(KQ)	(KR)
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		(KS)		(KT)	(KU)
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers*	(KV)		(KW)	(KX)
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*	KY		(KZ)	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(LB)	14 439	(LC)	(LD)
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	(LE)		(LF)	(LG)
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		(LH)		(LI)	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN	14 439	LO	0 LP 0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations		8U	29 867	8V	8W 2 554 000
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	29 867	LR	0 LS 2 554 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	51 806	ØH	0 ØJ 2 554 000

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virements de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale *ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			LT	LU 7 500	1W
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II			LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains				(LX)	(LY)	(LZ)
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre			(MA)	(MB)	(MC)
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui			(MD)	ME	(MF)
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions			(MG)	(MH)	(MI)
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels				(MJ)	(MK)	(ML)
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			(MM)	(MN)	(MO)
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport			(MP)	(MQ)	(MR)
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			(MS)	(MT) 14 439	(MU)
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*			(MV)	(MW)	(MX)
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		(MZ)	(NA)	(NB)
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE	(NF)
CORPORELLES		TOTAL III		0	NG 0	NH 14 439	(NI) 0
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				ØU	ØV	ØW
FINANCIERES	Autres participations				ØX	ØY 2 583 867	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				2B	2C	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières				2E	2F	2G
FINANCIERES		TOTAL IV		0	NJ 0	NK 2 583 867	2H 0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0	ØK 0	ØL 2 605 806	ØM 0

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Agrément n° 69997.1001

N°10171*01

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

5 bis

D.G.I. N° 2054 bis

TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31 12 96

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

(Ne pas reporter le montant des centimes)"

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
			au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'excercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Ce cadre est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Agrément n° 69997.1001

N°10172*01
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

D.G.I. N° 2055 7
(1997)

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice 1		Augmentations : dotations de l'exercice 2		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises 3		Montant des amortissements à la fin de l'exercice 4	
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	PA	7 500	PB		PC		PD	7 500
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		(PI)		(PJ)		(PK)		(PL)	
Constructions	Sur sol propre	(PM)		(PN)		(PO)		(PQ)	
	Sur sol d'autrui	(PR)		(PS)		(PT)		(PU)	
	Inst. générales,agencts et aménagts des constructions	(PV)		(PW)		(PX)		(PY)	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(PZ)		(QA)		(QB)		(QC)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales,agencts, aménagements divers	(QD)		(QE)		(QF)		(QG)	
	Matériel de transport	(QH)		(QI)		(QJ)		(QK)	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	(QL)	6 818	(QM)	4 813	(QN)		(QO)	11 631
	Emballages récupérables et divers	(QP)		(QR)		(QS)		(QT)	
TOTAL III		QU	6 818	QV	4 813	QW	0	QX	11 631
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	14 318	ØP	4 813	ØQ	0	ØR	19 131

CADRE B — VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE*

CADRE C — MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*

Immobilisations amortissables		Amortissements linéaires 1		Amortissements dégressifs 2		Amortissements exceptionnels 3		Dotations 4		Reprises 5	
Frais établissement et recherche TOTAL I		QY		2J		2K		2L		2M	
Immob.incorporelles TOTAL II		QZ		2N		2P		2R		2S	
Terrains		(RA)		(RB)		(RC)		2T		2U	
Constructions	Sur sol propre	(RD)		RE		RF		2V		2W	
	Sur sol d'autrui	RG		RH		RI		2X		2Y	
	Inst.gales, agenc.et am.des const.	RJ		RK		RL		2Z		3A	
Inst. techniques mat. et outillage		(RM)		(RN)		(RO)		3B		3C	
Autres immob. corporelles	Ins. gales, agenc. am. divers	(RP)		(RQ)		(RR)		3D		3E	
	Matériel de transport	RS		(RT)		(RU)		3F		3G	
	Mat. bureau et inform., mobilier	(RV)	4 813	(RW)		(RX)		3H		3J	
	Emballages récup. et divers	(RY)		(RZ)		(SA)		3K		3L	
TOTAL III		SB	4 813	SC	0	SD	0	SE	0	SF	0
Total général (I + II + III)		SG	4 813	SH	0	SJ	0	SK	0	SL	0

CADRE D

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice 1	Augmentations 2	Dotations de l'exercice aux amortissements 3		Montant net à la fin de l'exercice 4	
Charges à repartir sur plusieurs exercices			SM		SN	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001

N°10174*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

D.G.I. N° 2056 7
(1997)

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS
(Ne pas reporter le montant des centimes) *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice * 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		(TA)		(TB)		(TC)		
	Provisions pour investissement (1)	3U		(TD)		(TE)		(TF)		
	Provisions pour hausse des prix (2)	3V		TG		(TH)		(TI)		
	Provisions pour fluctuation des cours	3W		TJ		(TK)		(TL)		
	Amortissements dérogatoires	3X		(TM)		(TN)		(TO)		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA		IB		IC		ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE		IF		IG		IH		
	Provisions pour prêts d'installation (3)	IJ		(IK)		(IL)		(IM)		
	Autres provisions réglementées (4)	3Y		(TP)		(TQ)		(TR)		
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (4)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour grosses réparations	5L		5M		5N		5P		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (4)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	Sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières(4)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (4)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	0	TY	0	TZ	0	UA	0	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	0	UB	0	UC	0	UD	0	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF				
	- financières			UG		UH				
	- exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — I0

(1) provisions réservées aux entreprises faisant participer leurs salariés aux résultats de l'entreprise (ordonnance n° 86-1134 du 21 octobre 1986)
(2) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision.
(3) provisions relevant de l'article 39 quinquies H du C.G.I.
(4) à détailler sur feuillet séparé selon l'objet des provisions.

NOTA : les charges a payer ne doivent pas être mentionnees sur ce tableau mais être ventilées sur l'état detaillé des charges à payer dont la production est prevue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001

N°10175*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

D.G.I. N° 2057 (1997) 7

(ne pas reporter le montant des centimes *)

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF-CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	72 360		72 360			
	Créance représentative de titres prêtés* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UQ)	UU						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 954		6 954			
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX	VT	79 314	VU	79 314	VV	0	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 2 ans maximum à l'origine	VG				
	à plus de 2 ans à l'origine	VH	871 199	182 501	688 698	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B				
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	40 254	40 254		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	478 800	478 800		
Groupe et associés (2)		VI	307 267	307 267		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés*		SZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 697 520	VZ 1 008 822	688 698	0
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 000 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	128 801			
(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Agrément n° 69997.1001

N°10176*01 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(9)

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

D.G.I. N° 2058-A (1997) 7

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Exercice N, clos le : 31 12 96

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WA	267 086
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (1) de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'impôt sur le revenu	WB	
	Rémunération du travail (1) de son conjoint [ ] moins part déductible * [ ] à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I. *	WF	
	Taxes sur les voitures particulières des sociétés (2)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	
	Amendes et pénalités (nature : .....)	WJ	
	Impôt sur les sociétés et imposition forfaitaire annuelle (2)	WK	44 102
	Quote-part dans les bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	WM	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values nettes à court terme	WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * - Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
	Prélèvements opérés sur la réserve spéciale des profits de construction (art. 209 quater A du C.G.I.)	WP	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (2)	XR	6 392
	Réintégrations diverses (3)* (dont : Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU [ ] Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW [ ])	WQ	
	TOTAL I	WR	317 580

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.	WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées aux taux de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)*	WV	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
	Plus-values nettes à long terme - imputées sur les déficits antérieurs WX [ ] - imputées sur les A.R.D. (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8P) WY [ ]	XB	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *	WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	XA	184 620
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les départements et territoires d'Outre-mer.	ZY	
	Majoration d'amortissement *	XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations (dont : entreprises nouvelles * SX [ ] dont : Zones d'entreprises* (activité exonérée) SY [ ] dont : entreprise implantée en zone franche urbaine (art.44 octies) QT [ ] entreprise implantée en zone franche Corse (art.44 décies) QV [ ] dont : entreprises en difficulté (art.44 septies du CGI) XC [ ])	XF	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (2)	XS	5 750
	Déductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)* (dont créance dégagée par le report en arrière du déficit *(2) ZI [ ])	XG	
	TOTAL II	XH	190 370

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : bénéfice (I moins II)	XI	127 210	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables et des amortissements réputés différés : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (2)	ZL		
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8S) *	XK		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (2) (à détailler au tableau 2058-B, cadre I-A, lignes XU à YF)			XL 433
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice (à reporter au tableau 2058-B, ligne 8R)			XM 6 491
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	120 286	XO 0

(1) ne concerne que les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu
(2) ne concerne que les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(3) à détailler sur feuillet séparé

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001

N°10177*01

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(10)

DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

D.G.I. N° 2058-B 7 (1997)

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

Ne pas reporter le montant des centimes) *

I. SUIVI DES DÉFICITS ORDINAIRES ET DES AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

A - Déficits ordinaires :déficits reportables autres que ceux correspondant à des amortissements réputés différés en période déficitaire.

	Date de clôture des 5 derniers exercices (1)		Déficits imputables (2)		Déficits imputés (ligne XL du 2058-A (1)* (3)		Déficits reportables col.2 - col. 3	
N-5		(XT)		XU				
N-4		(XV)		XW			XX	
N-3		(XY)		XZ			YA	
N-2		(YB)		YC			YD	
N-1	31 12 95	(YE)	433	YF	433		YG	
TOTAL		(YH)	433	YI	433			

(1) Et, le cas échéant, ligne WX du 2058 A.

Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (lignes XX à YJ)	YK	0

B - Amortissements réputés différés

Dotations de l'exercice susceptibles d'être admises au régime des amortissements réputés différés *	8N	
Amortissements réputés différés, reportables au titre des exercices antérieurs	YL	6 491
Imputations opérées à la clôture de l'exercice — sur la plus-value nette à long terme (tableau 2058-A, ligne WY)	8P	
Imputations opérées à la clôture de l'exercice — sur le résultat de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XM)	8R	6 491
Amortissements réputés différés, créés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligneXK)*	8S	
Amortissements réputés différés restant à reporter*	YM	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

	Dotations de l'exercice	
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1.1e bis AI. 1er du CGI	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPôT

(à détailler, en tant que de besoin, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39.1.1° bis AI. 2 du CGI.	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX à reporter au tableau 2058-A:	YN	0	YO	0
		ligne WI (YN = Total des lignes ZV à 9S)		ligne WU (YO = Total des lignes ZW à 9T)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Agrement n° 69997.1001

N°10179*01

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(12)

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES RELEVANT DES TAUX DE 16 ❷ ou 19% ❶

D.G.I. N° 2059-A 7

(1997)

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

I - Immobilisations * relevant du taux de 16% ou 19%

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - DETERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES REALISEES

I - Immobilisations * relevant du taux de 16% ou 19%

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (report de la colonne (1)) (7)	Valeur résiduelle (report de la colonne (6)) (8)	Prix de vente * (9)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (10)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * COURT TERME (11)	LONG TERME (12)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+	
17	Produits de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans		+
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice		+
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		-
20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *	+	+
	Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (11))	0	
	Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (12))	A	B 0

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001
N°10180*01
Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

D.G.I. N° 2059-B 7
(1997)

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

A Eléments assujettis au régime fiscal des plus-values à court terme

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées * ①	Montant antérieurement réintégré ②	Montant compris dans le résultat de l'exercice ③	Montant restant à réintégrer ④
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (1)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (4)				
	TOTAL 1	0		0	0

Origine	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées (2)	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de :	1995				
		1994				
	sur 10 ans ou sur une durée différente (4) (à préciser) au titre de :	1995				
		1994				
		1993				
		1992				
		1991				
		1990				
		1989				
		1988				
		1987				
	TOTAL 2		0	0	0	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (3)

☐ de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement).

☐ d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés).

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées (2) ①	Montant antérieurement réintégré ②	Montant rapporté au résultat de l'exercice ③	Montant restant à réintégrer ④
TOTAL	0	0	0	0

(1) Ces dispositions ne sont pas applicables aux plus-values nettes à court terme réalisées par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés au cours des exercices ouverts à compter du 1er janvier 1987.

(2) Il s'agit du montant total de la plus-value réalisée à l'origine et non du solde restant à réintégrer à la clôture de l'exercice précédent.

(3) Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

(4) Application des dispositions prévues au 1 ter de l'article 39 quaterdecies du C.G.I.

Agrément n° 69997.1001

N°10181*01

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

D.G.I. N° 2059-C 7 (1997)

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

(Ne pas reporter les centimes) *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 19% (1) ou 16% (2)

SUIVI DES MOINS-VALUES CONCERNEES PAR LE TAUX DE 25% (1) ou 16% et 26% (2)

Origine ①		Moins-values concernées par le taux de 25% (1) ou 16% et 26% (2) ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice * : Imposables au taux de 19% (1) ou de 16% (2) ③	Solde des moins-values concernées par le taux de 25% (1) ou 16% et 26% (2) ④
Moins-values nettes	1996			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1995			
	1994			
	1993			
	1992			
	1991			
	1990			
	1989			
	1988			
	1987			
	1986			

SUIVI DES MOINS-VALUES CONCERNEES PAR LE TAUX DE 19% (1) ou 18% (1)

Origine ①		Moins-values concernées par le taux de 19% ou 18% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice * : Imposables au taux de 19% ③	Imputation sur le résultat pour une fraction de ce montant (3) ④	Solde des moins-values concernées par le taux de 19% ou 18% ⑤
Moins-values nettes restant à reporter	1996				
	1995				
	1994				
	1993				
	1992				
	1991				
	1990				
	1989				

SUIVI DES MOINS-VALUES CONCERNEES PAR LE TAUX DE 15% (1)

Origine ①		Moins-values concernées par le taux de 15% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice * : Imposables au taux de 19% ③	Imputation sur le résultat pour une fraction de ce montant (3) (4) ④	Solde des moins-values concernées par le taux de 15% ⑤
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	1990				
	1989				
	1988				
	1987				
	1986				

(3) Les moins-values antérieures peuvent s'imputer sur le résultat positif pour 19/33,1/3 dans certaines limites.

(4) A l'exclusion des moins-values à long terme afférentes à la propriété industrielle.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Agrément n° 69997.1001 (15)

N°10182*01

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A LONG TERME

D.G.I. N° 2059-D 7 (1997)

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise : BOURSON INVESTMENTS

Détermination de la réserve spéciale des plus-values à long terme (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

I DETERMINATION DU MONTANT A VIRER A LA RESERVE SPECIALE AU COURS DE L'EXERCICE N +1 AU TITRE DES PLUS-VALUES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE N

	Lignes	Plus-values à long terme taxables au taux de 19 % (1)
Montant NET des plus-values de l'exercice	1	
A imputer éventuellement - déficit de l'exercice	2	
A imputer éventuellement - moins-values à long terme	3	
A imputer éventuellement - divers	4	
TOTAL des lignes 2 à 4	5	0
Reste (ligne 1 - 5)	6	
Impôt correspondant	7	
Différence à porter à la réserve spéciale au cours de l'exercice N +1 (ligne 6 - ligne 7)	8	0

II SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

	Lignes	Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 % (2)	taxées à 15 % (3)	taxées à 18 % (4)	taxées à 19 % (5)	taxées à 25 % (6)
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	9					
Plus-values des exercices antérieurs affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice	10					
Plus-values figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	11					
TOTAL (lignes 9 à 11)	12	0	0	0	0	0
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	13					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	14					
TOTAL (lignes 13 et 14)	15	0	0	0	0	0
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 12 - ligne 15)	16	0	0	0	0	0

III INSCRIPTION DES PLUS-VALUES A LONG TERME A LA RESERVE SPECIALE (EXERCICE N)

		Lignes	taxées à 18 % (8)	taxées à 19 % (9)
Plus-values réalisées au cours de l'exercice précédent (cadre I, ligne 8 du tableau n°2059-D correspondant)	N-1	17		
Plus-values des exercices antérieurs restant à affecter à la réserve spéciale et réalisées au cours des exercices (cadre I des tableaux 2059-D correspondants)	N-2	18		
	N-3	19		
Sommes affectées à la réserve spéciale au cours de l'exercice (cadre II, ligne 10)		20		
Sommes non affectées à imposer (voir notice) ligne 19 - ligne 20		21		
Montant restant à affecter (ligne 17 + ligne 18 + ligne 19) - (ligne 20 + ligne 21)		22	0	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

BOURSON INVESTMENTS
3 ALLEE DES GRANDS PRES
CROIX MARIE
78121 CRESPIERES

ANNEXE

Arrêté au 31/12/96

REGLES ET METHODES COMPTABLES
IMMOBILISATIONS
AMORTISSEMENTS
ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire/dégressif en fonction de la durée de vie prévue .

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS

Exercice clos le 31/12/96

CADRE A IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Augmentations	
		Réévaluat.	Acquisition
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, recherche, développement	7 500,00		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	14 439,40		
	14 439,40		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Autres participations	29 867,00		2 554 000,00
	29 867,00		2 554 000,00
TOTAL	**51 806,40**		**2 554 000,00**

CADRE B IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à fin d'exercice	Réévaluat. Valeur d'origine
	par viremnt	par cession		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établ.recherche, développemnt			7 500,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel bureau,informatique,mobilier			14 439,40	
			14 439,40	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations			2 583 867,00	
			2 583 867,00	
TOTAL			**2 605 806,40**	

AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/96

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en Début exer.	Augmentati. Dotations	Diminutions Sort./repr.	Valeur en fin exerci.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établ.recherche, développemnt	7 500,00			7 500,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Matériel de bureau,informatiq.mobilier	6 818,61	4 813,14		11 631,75
	6 818,61	4 813,14		11 631,75
TOTAL	**14 318,61**	**4 813,14**		**19 131,75**

CADRE B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

CADRE C AMORTISS. DEROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissmnt linéaires	Amortissmnt dégressifs	Amortissmnt exceptionn.	Dotations	Reprises
IMMO CORPORELLES					
Matériel bureau,inform.mobi.	4 813,14				
	4 813,14				
TOTAL	**4 813,14**				

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Exercice clos le 31/12/96

CADRE A ETAT DES CREANCES	Mtt brut	A 1 an au +	A plus 1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Prêts (1)(2)			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Autres créances clients	72 360,00	72 360,00	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	6 954,00	6 954,00	
TOTAL	**79 314,00**	**79 314,00**	
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			

CADRE B ETAT DES DETTES	Mtt brut	A 1 an au +	De 1 à 5ans	A plus 5ans
Emprunts,dettes auprès établ.crédit (1)				
. à plus de 2 ans à l'origine	871 199,00	182 501,00	688 698,00	
Emprunts,dettes financièr.divers (1)(2)				
Etat : impôts sur les bénéfices	40 254,00	40 254,00		
Dettes sur immo et comptes rattachés	478 800,00	478 800,00		
Groupe et associés (2)	307 267,00	307 267,00		
TOTAL	**1 697 520,00**	**1 008 822,00**	**688 698,00**	
(1) Emprunts souscr.en cours d'exerc.	1 000 000,00			
(1) Emprunts remboursés en cours ex.	128 801,00			

BOURSON INVESTMENTS

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Exercice clos le 31/12/96

Elément	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	500	100,00
4 - Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	500	100,00

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Exercice clos le 31/12/96

Filiales et participations	Quote-part de capital détenue en pourcentage	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations			
Filiales (plus de 50% du capital détenu)			
BOURSON JONET DEVELOPPEMENT	51,00	5 016 424,00	356 618,00
METAL BLANC	29,00	12 194 106,00	1 468 508,00
Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			